

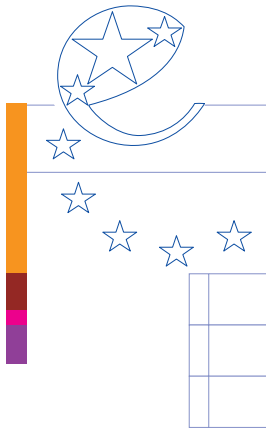
# Programme Compétitivité régionale et emploi 2007 - 2013

Séminaire du 1er Décembre 2008

« LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

Conseil Régional d'Aquitaine





# « LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

## Les entreprises touristiques en Aquitaine

Les entreprises touristiques représentent en Aquitaine :

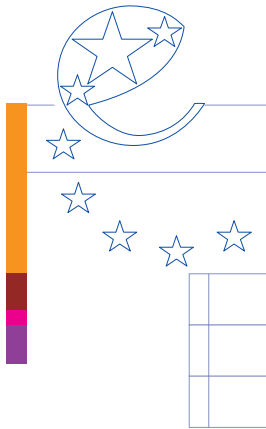
- un enjeu d'attractivité et de fidélisation d'un territoire,
- une source d'emploi et de retombées économiques substantielles et d'animation locale, notamment en milieu rural.

*Le tissu des entreprises touristiques est composé en majorité de TPE dont l'activité est marquée par le caractère saisonnier.*

***45 000 emplois salariés et 5,8 milliard d'euros de consommation touristique.***

... mais des difficultés spécifiques marquent ce secteur :

- ✓ Sensibilité aux aléas de la conjoncture,
- ✓ Exigence accrue de la clientèle,
- ✓ Besoins de professionnalisme des acteurs (succession),
- ✓ Manque de disponibilités financières des acheteurs.



# « LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

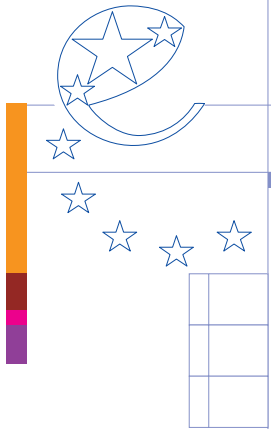
## Le Règlement d'Intervention Tourisme

La politique régionale en matière de tourisme s'articule autour de **3 axes** :

- axe 1 : Renforcer l'attractivité des destinations Aquitaines
- axe 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises touristiques
- axe 3 : Promouvoir un tourisme durable et solidaire

**Pour améliorer la compétitivité des entreprises touristiques, le RIT intervient sur l'ensemble du cycle de vie de ces dernières :**

- ⇒ ***La création***
- ⇒ ***Le développement***
- ⇒ ***La transmission***



# « LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

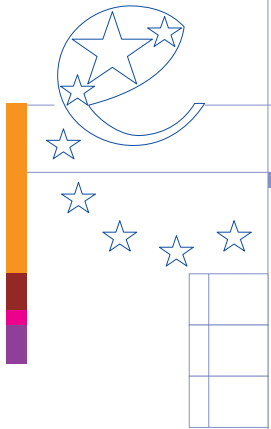
## Le Règlement d'Intervention Tourisme

Le dispositif d'aides aux entreprises s'articule principalement autour de 3 volets :

### Volet 1- AIDE AU CONSEIL

**Favoriser la création, la modernisation et la transmission d'entreprises touristiques à l'aide d'appuis conseils indépendants et compétents**

- ✓ Vérification en amont de la **faisabilité et du positionnement** du projet touristique
- ✓ Aide aux acteurs touristiques à la **définition** et à l'**évolution** de leur **stratégie d'entreprise** :
  - audits d'organisation,
  - audits de commercialisation,
  - audits juridiques...
- ✓ **Pérennisation d'équipements touristiques** (études de transmission sur le plan juridique et comptable ...)



# « LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

## Le Règlement d'Intervention Tourisme

### Volet 2- CREATION / MODERNISATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

**Favoriser le maintien ou le développement d'une offre en hébergement de qualité répondant aux attentes de la clientèle**

✓ **Produits d'hébergements thématisés** correspondants aux produits de la Région Aquitaine pour les gîtes et les chambre d'hôtes :

- destination vignoble,
- vélo,
- refuge de montagne...etc.

✓ Favoriser la **modernisation**, la **création d'établissements** hôteliers *indépendants* en milieu rural et littoral.

✓ Accompagner la prise en compte de l'**environnement** dans l'hôtellerie **de plein air**.



# « LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

## Le Règlement d'Intervention Tourisme

### Volet 3- AIDES A LA REPRISE / TRANSMISSION D'ENTREPRISES

**Favoriser, dans les meilleures conditions, la transmission des établissements hôteliers (ou de campings), afin de maintenir une offre d'hébergement de qualité et équilibrée sur l'ensemble du territoire.**

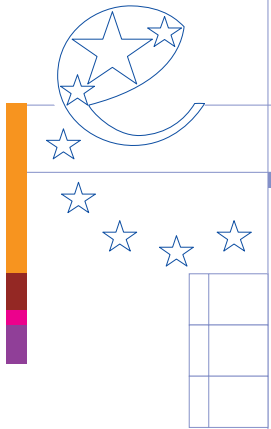
✓ **Aides au conseil pour le cédant** sur les aspects : marketing/positionnement commercial, économiques/financiers/juridiques, d'évaluation objective de la valeur du bien cédé.

✓ **Aides financières au repreneur** en fonction de la nature du projet et du montant de la reprise du fond de commerce :

⇒ **Fond Aquitaine Transmission** (*RI commerce et artisanat*),

⇒ **Fond Aquitaine Transmission Tourisme** permettant l'octroi de prêt d'honneur jusqu'à 25 000 €,

⇒ **Avance remboursable, gérée par le CRA**, pour les projets de transmission affichant des besoins de financement supérieur à 400 000 €.



# « LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES »

## Le Règlement d'Intervention Tourisme

### CONTACTS

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE NATUREL

14, rue François de Sourdis – 33077 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 57 57 83 05    Télécopie : 05 56 56 30 06